

SOLUTIONS VILLES

Assurez la sécurité de votre population



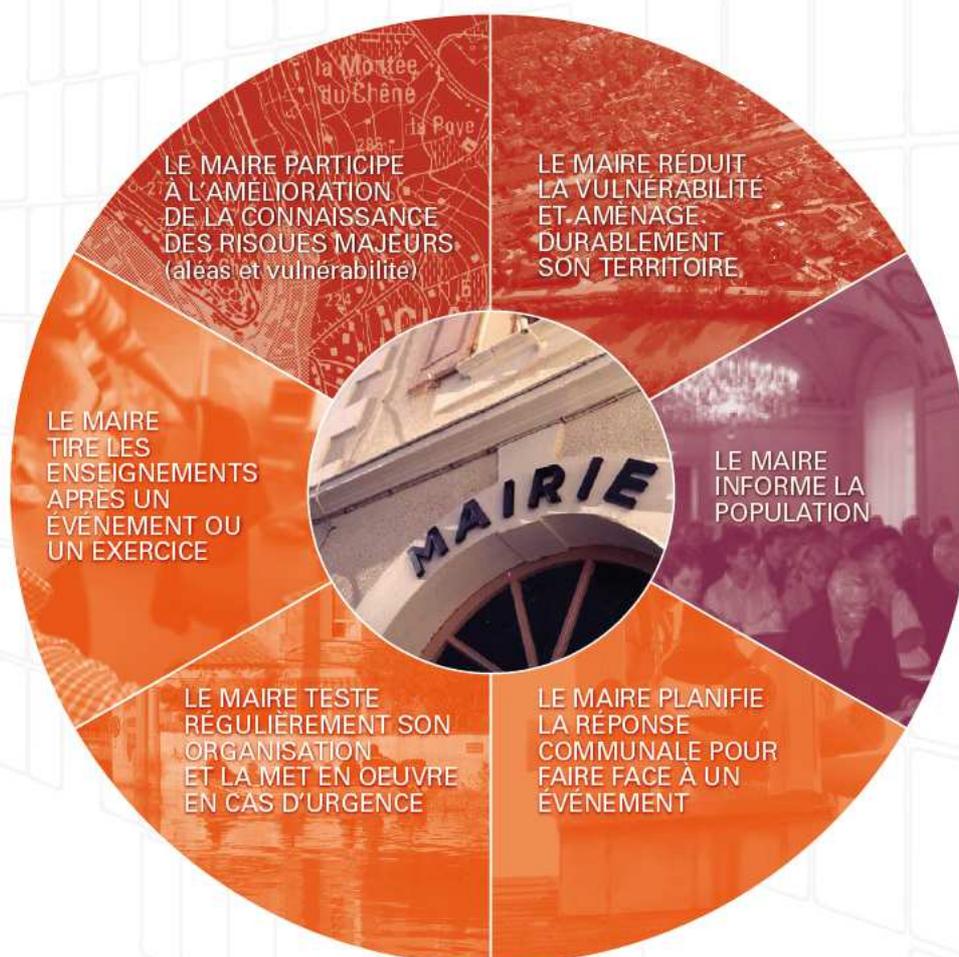
- S.A.I.P
- Alerte Barrage
- P.P.M.S.
- Alerte Camping
- Sécurité incendie
- Surveillance de crue
- Feu tricolore
- Contrôle d'accès



REGLEMENTATION

Que doit faire le maire pour gérer les risques naturels et technologiques ?

Le maire élabore, en concertation avec les acteurs concernés, une démarche locale de gestion cohérente des risques assurant la sécurité des personnes et des biens ainsi que le développement durable de sa commune.



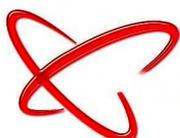
La démarche locale de gestion des risques



En tant que maire, je dois

- Chercher à réduire la vulnérabilité de ma commune au regard des risques majeurs prévisibles sans accroître celle des autres.
- Préparer ma commune à faire face à un événement majeur.
- Informer ma population pour qu'elle connaisse les risques et les bons comportements à adopter.

Source sur le site du Ministère : http://cluster006.ovh.net/~mementod/wp-content/uploads/2012/09/maire_face_RNT.pdf



2a, rue Martiny
13008 MARSEILLE
www.erdconsult.fr

Tel : 09 81 05 80 41
Fax : 09 72 25 90 30
contact@erdconsult.fr

